

Programme Formation Loueur meublé non professionnel (LMNP) V1-2407

Découvrir les composantes réglementaires qui concernent les statuts de loueur en meublé.

Public

Tous professionnels de l'immobilier

Compétences pré requises

Aucune

Délais et modalités d'Accès

L'accès a nos formations peut être initié par le chef d'entreprise, l'employeur pour un salarié, à l'initiative d'un salarié, par un particulier.

La demande d'inscription à la formation devra se faire un mois avant le début de la prestation

Accessibilité public en situation de handicap

Prise en compte de chaque demande afin de tout mettre en œuvre pour favoriser l'accessibilité des prestations de formation aux personnes en situation de handicap. Sur simple demande, une étude de faisabilité sera réalisée, avec le concours si besoin de l'AGEFIPH.

Référent handicap : Céline WOURM Tél: +33 (0)7 67 19 58 16 - cwourm@hotmail.fr

Objectifs

Evolution :

- Posséder une meilleure visibilité sur les régimes de location meublée
- Comprendre et maîtriser la fiscalité de ces investissements
- Approfondir ses connaissances au regard des cas particuliers
- Chiffrer le résultat net, les avantages fiscaux

Pédagogiques :

- Comprendre et maîtriser la fiscalité de ces investissements
- Etre capable de chiffrer les avantages fiscaux
- Connaitre les obligations comptables
- Maîtriser le mécanisme de l'amortissement

A la fin de la formation, vous saurez :

- Les conditions pour avoir le statut LMNP
- Comment sont imposés les revenus de la location
- Quels sont les avantages fiscaux liés au LMNP

Plan de formation : Progression Pédagogique

Jour 1 Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none">• Locations soumises à la loi de 1989• Les deux atouts du meublé : l'amortissement, l'application de la plus-value des particuliers• Liste des charges déductibles• Les règles d'imputation du déficit• CFE et obligations comptables• Les dangers de la SCI• L'absence d'intérêt du micro bic
Jour 2 Mécanisme de l'amortissement	<ul style="list-style-type: none">• L'assiette de l'amortissement : exclusion du terrain• Charges augmentatives de prix• Le calcul de l'amortissement vu par les impôts et en pratique• Présentation du montage chiffré (simulation)• Le Censi-bouvard pouvant répondre à une petite fiscalité• Point de comparaison avec le LMP

Modalités pédagogiques

Formation en face à face pédagogique en présentiel réel dans vos locaux
Support numérique et exercices du cours pour chaque stagiaire
Théorie et exercices pratiques sur les LMNP
Formateur expert
Méthodologie active

Validation des Compétences acquises

Tableau Excel récapitulatif des biens LMNP proposés à la vente avec toutes les informations chiffrées d'aide à la décision pour conclure un achat.

Modalités du stage

Durée : 14H, soit 4 ½ journées de 3H30
Horaires : 8H30-12H et 13H30-17H00,
Lieu : Sur site client : **A DEFINIR**
Cout horaire par participant : 50 € net de taxe.
Dates : **A DEFINIR**
Nombre maximal de participants à la formation : 5

Responsable de l'action

Céline WOURM : 07 67 19 58 16

Formateur

Céline WOURM, Formatrice multimédia

Suivi de l'action de formation

Attestation d'assiduité délivrée à l'issue de la formation

Feuille émargement.

Evaluation de l'action

Travaux rendus par le stagiaire :

Tableau Excel récapitulatif des biens LMNP proposés à la vente avec toutes les informations chiffrées d'aide à la décision pour conclure un achat.

Évaluation qualitative de la formation par les stagiaires en fin de parcours d'apprentissage (questionnaire à chaud)

Passerelles et débouchés possibles

Cette formation répond à la législation de la loi Alur qui impose à tout professionnel de l'immobilier de suivre une formation immobilière de 14 heures par an dans le but d'obtenir le renouvellement de la carte professionnelle
